

## Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal Du 09 avril 2021

Le conseil municipal s'est réuni le 09 avril 2021, au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

Mme Sonia Blanchet assure le secrétariat de séance

Le compte rendu de la réunion du 26 février est lu et approuvé à l'unanimité.

### 1) Budget primitif 2021

Monsieur Le Maire informe qu'une réunion des finances a eu lieu le vendredi 02 avril. Par rapport à cette commission il signale que les chiffres des dépenses de fonctionnement n'ont pas été modifiés car basés sur le réalisé de l'année précédente par contre ont été ajusté les montants des dotations en recette car les chiffres officiels ont été reçus ainsi que ceux des impôts locaux.

De plus suite à la réunion de la commission un rééquilibrage des dépenses en investissement a été effectué : augmentation des dépenses de voirie, 50 000 € et de l'éclairage public, 12 000 €.

Monsieur Hervo précise que le budget a été voté sans augmentation des taxes.

Il explique différents points :

- en voirie de fonctionnement pour effectuer le bouche-trou il y a un crédit de 12 000 €
- diminution de la dotation du CCAS car il restait de l'argent.
- augmentation du compte « fête et cérémonie » pour le feu d'artifice
- le montant au compte « subvention aux associations » stable
- la masse salariale reste stable car pas d'augmentation du nombre d'agent
- Reversement assurance personnel : les prévisions sont peut être un peu timorées
- charges financières en baisses

L'autofinancement dégagé est de 407 000 €.

En investissement Monsieur Le Maire explique le détail de chaque opération :

- éclairage public : 12 000 €
- Voirie : 50 000 €
- outillage matériel mobilier :
  - Dépenses
  - RAR (dépenses engagées au 31-12-2020 mais non réalisées) : achat du four à la salle des fêtes, projecteur numérique, broyeur à végétaux
  - + 30 000 € : épareuse, petit matériel
  - + 9 000 € : jeux au moulin, matériel cuisinière four
  - Recettes
  - subvention départementale projecteur
  - subvention départementale épareuse
- barrage creuse : 416 000 € de travaux et 216 000 € de subvention (16 000 € par le SMACBAC et 200 000 € de l'Agence de l'eau)
- Maison de santé : 480 000 € et 200 000 € de subventions

Pour réaliser ce budget un emprunt de 200 00 € pour la maison de santé sur 20 ans dont les mensualités seront couverts par les loyers des praticiens sera contracté ainsi qu'un emprunt relais TVA de 79 000 € .

Monsieur Bernard demande l'avancé du projet concernant le cheminement école et La Gare. Monsieur Le Maire lui répond que cela pourra être réalisé cette année.

Monsieur Charret demande si dans les 50 000 € du budget Voirie sont compris les travaux de trottoirs de la Place du Champ de Foire. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

## **2) Vote des taxes**

Monsieur Hervo porte à la connaissance des membres le nouvel état des taxes. Il précise les taux de la fiscalité communaux et départementaux pour des communes de même strate que Tournon et aux alentours comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Communes	T.H	Taxe foncier bâtie	Taxe foncier Non Bâtie
Tournon St Martin	21,46	9,95	41,47
Mézières en Brenne	25,60	21,73	68,64
Le Blanc	23,11	16,81	61,27
Bélâbre	19,26	13,84	42,19
Yzeures Sur Creuse	18,5	15,09	35,21

Monsieur Le Maire explique que suite à la modification des taxes, le conseil municipal ne vote plus le taux de la taxe habitation, la commune perçoit une compensation, et que cette année le conseil doit voter le taux de la taxe foncière bâtie qui correspond à l'ancien taux communal et à l'ancien taux départemental et le taux de la taxe foncière non bâtie.

Après ces explications le conseil municipal à l'unanimité vote les taux et les produits suivants :

	Taux voté 2019	Produits votés
Taxe foncière (bâti)	24,48 % (*)	272 707
Taxe foncière (non bâti)	20,62 %	14 723
	Total	287 430

(\*) dont taux départemental 2020 de 16,21

## **3) Subvention Associations**

Madame Maronneau présente les propositions de la commission concernant le montant des subventions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivant le tableau ci-dessous.

Dénomination Association	Montant versé
Ass d'Education Populaire	700,00 €
Ass sportive du collèèg	400,00 €
Badtournon 36	200,00 €
Club des seniors des 2 tournon	400,00 €

Comité de jumelage Barzargo-Tournon	500,00 €
Judo Club Tournon	600,00 €
Les Cerfs Volants	300,00 €
Souvenir Français	200,00 €
Sports Loisirs et culture Boules	600,00 €
Tournon nautique	600,00 €
Tournon Football Club	600,00 €
Association Gymnastique Twirling Bâton	600,00 €
PAO Boxing Club	600,00 €

#### **4) Présentation projet seuil sur la Creuse**

Etat actuel : sur le seuil en partant du moulin on trouve

- la vanne-toit qui permet de moduler le débit
- la Passe à poisson qui doit fonctionner avec un certain débit dans le stade d'eau vive. Le stade d'eau vive ne peut pas ouvrir s'il y a moins de 20 m<sup>3</sup>, la police de l'eau surveille. Quant le stade d'eau vive a été créé un règlement a été fixé. Ce règlement peut être changé qu'à la suite de l'étude en cours et le but est de laisser couler de l'eau dans le stade nautique.
- Dans la continuité du stade le barrage qui est en mauvais état, le pertuis central dévasté est à reprendre afin de pouvoir activer la vanne et de l'équiper d'une vanne de fond pour un coût d'environ 30 000 €.
- Rive gauche se trouve une passe à poissons qui avait été refaite sur les recommandations de la DDA et de la DDE mais celle-ci n'a jamais fonctionné et une passe à canoé.

Monsieur Le Maire confirme que le barrage appartient en intégralité à la commune de Tournon Saint Martin.

Les travaux :

- création d'une passe à grand débit environ 45 mètres de long et 5 mètres de large composée de 6 bassins réalisés en granulats de bloc de pierres avec alternance de pentes raides et douces. Cette réalisation a été validée par différents services. Cette passe supprime la passe à poissons et la passe à canoé. Les canoés passeront par cette passe.

- Equiper le pertuis central d'une vanne qui peut se manoeuvrer suivant le débit.

- La sécurité et les explications des travaux seront réalisés par le SMACBAC

Dans le projet il était prévu une passerelle mais afin d'éviter des accidents Monsieur Le Maire informe qu'il est défavorable. Il rappelle qu'au niveau du seuil le passage est interdit même l'été lorsqu'il y a peu d'eau.

Monsieur Le Maire informe que le dossier est envoyé à la DDT afin de demander l'autorisation des travaux afin de consolider la partie abîmée avant de réaliser les autres travaux, rétablir l'équilibre du seuil. Monsieur Le Maire propose de demander des devis à différentes entreprises dont Pajot, Viano, SEGEC... Il précise que pour les travaux il faudra baisser le débit en ouvrant le stade.

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau a été déposé.

## **5) Maison de santé**

Monsieur Le Maire fait circuler les plans du projet pour l'instant approuvé par les professionnels et l'architecte (AD4 architecture du Blanc). Le projet consiste à rénover le cabinet actuel des infirmières (modification de l'agencement) et de faire une extension vers la poste qui comprendrait l'entrée et 6 cabinets médicaux. Le but est d'accueillir en plus des praticiens permanents divers spécialistes pour des consultations externes tels que spy, sages-femme... Le Sous-sol sera réservé au central informatique, au stockage et déchets.

Madame Maronneau suggère de prévoir une salle pour un chariot de télémédecine. Monsieur Le Maire répond qu'il va attendre les demandes de l'ARS.

Monsieur Hervo informe que le permis de construire va être déposé.

## **6) Questions diverses**

- Jeux du gîte : Monsieur Fournier informe que les jeux du gîte ne seront pas réparés mais remplacés. Il fait passer aux membres le descriptif des jeux retenus (toboggan avec jeu d'escalade, tape-culs et jeu à ressort). Le critère primordial concernant le choix a été la tranche d'âge concernée par les jeux : de 3 à 12 ans. La balançoire reste il faut juste rajouter du sable et changer les agrès. La structure va être commandée chez JPP Collectivité pour 3 618 € HT et le tape-cul chez Rondino pour 473,00 € HT. Il est aussi prévu de changer le filet du volley. Madame Maronneau demande si les filets au multi-sport vont être changés. Monsieur le Maire répond que les filets aux panneaux de basket vont être remis mais pas les autres car ils sont volontairement brûlés.

- Monsieur Guenand demande qu' un courrier soit adressé au promoteur propriétaire des terrains au Carroir des Vignes afin qu'il les entretienne. Monsieur le Maire lui répond que le courrier sera fait.

- Monsieur Guenand et Mme Maronneau demande que la commune intervienne pour enlever le tag au carrefour. Monsieur Le Maire répond qu'il va faire un courrier au notaire pour lui demander de faire le nécessaire mais aussi au cabinet d'assurance afin qu'elle finalise le mur de façade.

- Pumptrack : Monsieur Charret demande que soit enlever les bordures restantes au terrain. Monsieur Le Maire répond qu'effectivement il faut finaliser cette installation.

- Peupleraie : Monsieur Charret suggère de prendre contact avec un professionnel pour envisager d'abattre la peupleraie ce qui permettrait de refaire un aménagement.

- Monsieur Guenand informe qu'un jeune entrepreneur a pris contact avec lui pour une balayeuse. Monsieur Lerat et Monsieur Hervo lui répondent que la commune a déjà une balayeuse.

### **- SYMCTOM :**

- Monsieur Guenand informe que les travaux de la déchetterie vont débuter et qu'elle sera fermée le 29 avril. Il précise que concernant les fils des caméras arrachés pendant les travaux de clôture ceux-ci ont été réparés. Un nouveau caisson acceptera les pneus (voiture, vélo, moto). La déchetterie du Blanc ouvrira le 03 mai. Les horaires de la déchetterie de Tournon Saint Martin vont être modifiés. Après l'annonce de ces nouveaux horaires Le Conseil Municipal émet son désaccord.

- Opération « adoptez 2 poules » : Monsieur Fournier informe que nous avons déjà 17 demandes et que 2 composteurs ont été installés au camping.

- Monsieur Guenand informe que la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) payée par le SYMCTOM passe de 12 € à 18 € cette année pour arriver en 2025 à 65 €. C'est pour cela qu'une réflexion sur la taxe incitative et que différentes opérations pour diminuer les déchets ont été lancées par le SYMCTOM. Une question est posée concernant les plastiques : est-ce que maintenant les pots de yaourt et les différents emballages plastiques peuvent être mis dans les sacs jaunes, ainsi que sur l'association « Ose recyclage ». Monsieur Guenand répond que les pots de yaourt et autres emballages plastiques peuvent être mis dans les sac jaunes et qu'il ne connaît pas l'association citée.

Monsieur Guenand a suggéré auprès du SYMCTOM d'étudier la valorisation du polystyrène ce qui permettrait d'avoir des recettes supplémentaires. Il précise que les artisans paient une redevance et que la commune du Blanc qui bénéficie de 2 ramassages paie un supplément.

- Réunion coordination gérontologique : Mme Maronneau fait passer un compte rendu concernant la dernière réunion de coordination gérontologique : il s'agit de lister les différents acteurs auxquels la population peut faire appel. Monsieur le Maire propose de publier cette liste au prochain bulletin municipal et sur le site.

- Monsieur Bernard informe que le matériel arrive la semaine du 20 avril et propose au conseil une visite.

- Bulletin municipal : Monsieur Guenand demande d'être prévenu avant que le bulletin sorte. Il demande comment les associations ont été contactées. Monsieur Fournier répond que les associations choisies sont celles qui viennent de se créer, qui ont fait des animations et comme le cinéma qui ont un projet mais il précise que pour le prochain bulletin d'autres associations seront contactées. Il n'a pas demandé à toutes les associations sachant qu'il ne pouvait pas publier tous les articles. Monsieur Bernard déclare qu'il y a des fautes et qu'il faudra revoir le travail de relecture. Madame Maronneau confirme car par exemple elle ne figure dans aucune commission. Monsieur Fournier lui répond qu'effectivement il a été pris en compte la première délibération relative aux commissions et qu'elle s'est rajoutée ensuite. Madame Léostic demande aussi d'être prévenue à la sortie du bulletin. Monsieur Le Maire rappelle que c'est lui le responsable de la communication et que le bulletin municipal sort sous sa responsabilité et il félicite le travail de la commission et assure que bien sur celui-ci peut être amélioré.

Séance levée à 00h00.

Fait à Tournon Saint Martin le 12 avril 2021